

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité et des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de FLEMALLE

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP), notamment l'article 7 ;

Vu le Code de Développement territorial, les articles D.I.10 et D.I.17 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 2015 renouvelant la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Flémalle ;

Vu la délibération du Conseil communal de Flémalle du 22 juin 2017 actant des modifications au sein de ladite commission ;

Vu la démission de Monsieur Stéphane GILLON, membre effectif représentant le secteur privé et qu'en conséquence, le Conseil communal a désigné Madame Elisa BUSCAGLIA, actuelle suppléante de Monsieur Jean-François DUSSARD pour continuer son mandat ;

Vu le déménagement de Madame Marie-France MATHY, membre effectif représentant le secteur privé et qu'en conséquence, le Conseil communal a désigné Monsieur Cédric LETARD pour suppléer à son absence ;

Vu la démission de Monsieur Raymond PIETTE, membre suppléant du secteur privé et la décision du Conseil communal de ne pas pourvoir à son remplacement ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUP, des articles D.I.10 et D.I.17 du CoDT et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Flémalle est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 22 juin 2017.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de Madame Marie-France MATHY et Monsieur Stéphane GILLON de leur poste de membre effectif représentant le secteur privé.

Article 2 – La CCATM est désormais composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Christian TAXHET

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs

Fabienne DANTINE
Virginie COMELLI
Véronique PASSANI
Dominique PERRIN

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs

Françoise JANSSEN
Guy DUPONT
Sandrine DAVID
Claude CRESPIAN
Christian LIMET
Elisa BUSCAGLIA
Benoit LEROY
Jean-François DUSSARD
Bernard BOURGEOIS
Jean-Marie BREUER
Audrey FERRO
Cédric LIETARD

Suppléants 1

/
David DELWICHE
/
/
/
/
/
/
Calogero ARNONE
Jean-Marie VALKENBORG
Michel NEYMAN
/

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

05 JUIN 2010

Carlo DI ANTONIO

Certifié conforme à l'original
Anne-Cécile PAULIS
ASBL